

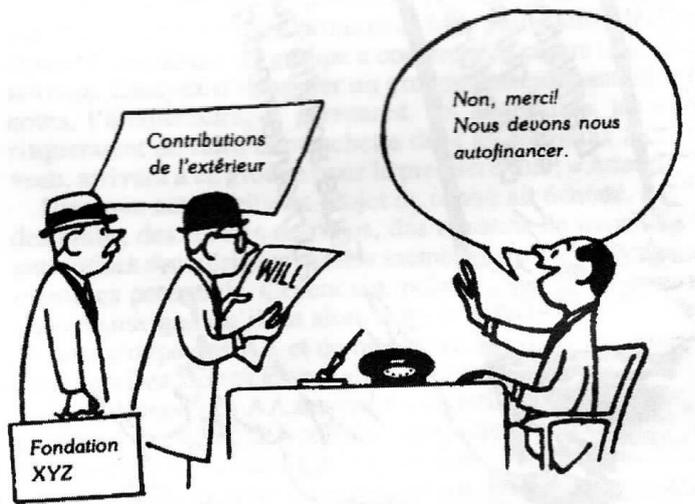
ALCOOLIQUES ANONYMES DES PAYS DE LA LOIRE (AA-PDL)



ATELIER FINANCES

Assemblée régionale
le 15 mars 2014

Nous passons le "chapeau" à nos réunions des AA pour défrayer les dépenses nécessaires à notre travail.
Nos contributions subviennent aux besoins du groupe, du bureau des services généraux et de toutes les autres activités du mouvement



L'expérience a démontré que les AA dans leur ensemble doivent s'autofinancer eux-mêmes et demeurer indépendants.

POUR UN TRESORIER, LE PLUS IMPORTANT EST QUE L'AMI CONSTATE QUE LA PIECE QU'IL A DEPOSEE DANS LE CHAPEAU EST RESPECTEE DANS SA DIMENSION SPIRITUELLE, DANS LE SENS OU SA CONTRIBUTION VA PARTICIPER A LA TRANSMISSION DU MESSAGE ET AU BON FONCTIONNEMENT DE A.A.

*Alcooliques actifs,
nous cherchions toujours
à ce qu'on nous fasse
l'aumône.*



*Une part de notre
rétablissement vient
du fait que nous
nous sommes
transformés en êtres
humains responsables.*



« Lorsque j'ai dû aborder la question des finances pour la première fois pendant une réunion de district, à titre de trésorier de la région, un type au fond de la salle m'a crié : Pourquoi diable parlez-vous toujours d'argent alors qu'il s'agit d'un programme spirituel ? J'en suis resté bouche bée et je n'ai pas su quoi lui répondre ».

L'autonomie financière : Alliance de l'argent et de la spiritualité.

« Les groupes des AA doivent subvenir eux-mêmes à leurs besoins financiers au moyen des contributions volontaires de leurs membres.

Nous croyons que chaque groupe doit atteindre cet objectif le plus rapidement possible ; que toute sollicitation de fonds au nom des Alcooliques Anonymes est extrêmement dangereuse, qu'elle soit menée par des groupes, des clubs, des hôpitaux ou des organismes extérieurs ; qu'il est imprudent d'accepter des dons considérables, qu'elle qu'en soit la source, ou des contributions comportant quelque obligation que ce soit.

De même, nous trouvons très inquiétant les trésoreries de certains groupes où continuent de s'accumuler des sommes qui dépassent leurs besoins et qui constituent plus qu'une réserve prudente. L'expérience nous a démontré que rien n'est plus susceptible de détruire notre héritage spirituel que les querelles inutiles sur des questions de propriété, d'argent ou de pouvoir ».

Septième tradition (version intégrale)

Il est important de se rappeler que l'argent confié à la garde du trésorier répond à un but spirituel : Il permet à chaque groupe de remplir son objectif premier, transmettre le message des AA à l'alcoolique qui souffre encore. C'est là le travail fondamental des AA et pour y arriver, le groupe doit garder ses portes ouvertes. Le trésorier de groupe constitue une partie importante de ce travail de douzième étape.

« La vie même de notre mouvement repose sur les nombreuses activités de douzième étape, par lesquelles un membre transmet le message des A.A. à un autre alcoolique qui souffre. Sans ces activités vitales, nous deviendrions vite anémiques, littéralement affaiblis et nous mourrions.

Chaque service des A.A. est destiné à faciliter toujours davantage notre travail de douzième étape, qu'il s'agisse d'une salle pour les réunions de groupe, d'un bureau central ou d'un intergroupe pour les hospitalisations et le parrainage, ou du siège social des services mondiaux (aujourd'hui le bureau des services généraux) pour le maintien de notre unité et de notre efficacité sur toute la planète.

Bien que peu coûteux, ces services sont absolument essentiels à la poursuite de notre développement et à la survie de notre association. **Le paiement de leur coût est une obligation collective qui repose sur les épaules de tous.** Financer nos services, c'est reconnaître que les A.A. doivent fonctionner partout à plein régime. Conformément à notre tradition de l'autofinancement, **nous devons tous payer la note.** »

Bill W., Grapevine, octobre 1967.

Question : **"Combien je mets dans le chapeau"...**

Réponse : *"Ce n'est pas important, c'est pour payer le café"*. Ce n'est pas le genre de réponse qui doit être faite.

Mais il y a bien sûr une réponse, même si c'est un sujet tabou pour beaucoup et pour celui qui répond, il s'expose souvent à l'agressivité plutôt qu'à la compréhension.

"Aucun membre des Alcooliques Anonymes n'est obligé de contribuer aux finances du groupe. La plupart néanmoins participe de cette façon à la vie du groupe et **ceux qui ne le font pas, sont le plus souvent ceux qui ne peuvent pas**". Nous ne sommes pas dans le jugement en Alcooliques Anonymes. Mais nous pouvons nous exprimer lorsque que nous avons retrouvé notre bien être, alors que nous avons tout perdu pour certains ou presque tout pour d'autres.

Souvent cette question se pose : **"Combien vaut mon abstinence"**.

En 1986, c'est à dire il y a 28 ans, la moyenne était de mettre 10 francs, soit aujourd'hui à peu près 1.50€. Quand le trésorier d'un groupe fait sa moyenne du chapeau de la réunion, il est bien souvent en dessous de ce chiffre.

Alors, où est notre responsabilité si nous avons une moyenne personnelle inférieure à celle d'il y a 28 ans. Si nous ne changeons pas de cap, les Alcooliques Anonymes pourraient disparaître à moyen terme.

On peut entendre une réponse à cette question : **"Mets dans le chapeau, le prix de la consommation que tu prenais lors de ton alcoolisation"**. Si l'on veut faire une moyenne, pour le plus grand nombre d'Alcooliques Anonymes, on ne va pas prendre le ballon de vin rouge ou le whisky, mais plutôt le demi de bière ordinaire, mais comme tout en AA, ce n'est qu'une suggestion.

Si tu vas au café du coin de la rue, il faudra que tu sortes de ta poche 2.50€.

Lors de réunions de partage, lors de témoignages, ils nous arrivent souvent d'entendre ces quelques phrases :

"En arrivant aux Alcooliques Anonymes j'avais touché mon fond..."

"En arrivant aux Alcooliques Anonymes, j'avais tout perdu, plus de travail, mon conjoint était parti..."

"Aujourd'hui, j'ai parfois besoin de me regarder dans le miroir pour me rappeler dans quel état je suis arrivé à ma première réunion..."

Par rapport à ce que j'étais en arrivant aux AA et ce que je suis aujourd'hui, mais si l'on prend les 2.50 d'un demi de bière, ce n'est pas cher payé, pour maintenir mon abstinence, pour ne plus vivre ce que j'ai vécu...

Ma contribution matérielle par le chapeau du groupe se doit d'être à la hauteur de ma gratitude envers le mouvement qui m'a sauvé la vie. Mon abstinence aujourd'hui ne vaut sûrement pas la gratuité.

"Combien vaut mon abstinence" : "Mon abstinence n'a pas de prix": si mon abstinence a un prix...

Bill disait dans la brochure, l'autonomie financière :

« Notre mode de vie spirituel sera sauvegardé pour les générations à venir si, en tant qu'association, nous savons résister à la tentation d'accepter de l'argent de l'extérieur. Par contre, cette décision entraîne une responsabilité que tous les membres des AA devraient comprendre : Nous ne pouvons pas lésiner

quand le trésorier du groupe passe le chapeau. Nos groupes, nos régions et le mouvement tout entier ne pourront pas fonctionner s'il nous manque des services ou si nous n'assumons pas leur coût ».

Combien vaut ma sobriété (référence : une réflexion par jour, 26 juillet, page 216).

"Tous les groupes devraient subvenir entièrement à leurs besoins et refuser les contributions de l'extérieur. Les douze étapes et les douze traditions, page 241."

"Quand je fais des courses, je regarde les prix et si j'ai besoin d'une chose, je la prends et je la paie. Maintenant que je suis censée être en train de me rétablir, je dois mettre de l'ordre dans ma vie. Quand je vais en réunion des A.A., je prends un café avec du sucre et du lait, parfois plusieurs. Par contre, au moment de la collecte, ou bien je suis trop occupée pour prendre de l'argent dans mon sac, ou bien je n'ai pas un sou. Pourtant, si je suis à cette réunion, c'est que j'en ai besoin. J'ai entendu quelqu'un suggérer de mettre le prix d'une bière dans le chapeau, mais j'ai trouvé que c'était trop! Je ne donne presque jamais un dollar. Comme beaucoup d'autres, je compte sur les plus généreux pour financer le mouvement. J'oublie ce que coûtent la location de la salle, le lait, le sucre, les gobelets. Pourtant je vais payer sans hésitation un café au restaurant après la réunion; pour ça, j'ai toujours de l'argent. Alors, combien valent ma sobriété et ma paix intérieure?"

Question : J'entends souvent dans mon groupe : celui qui vient pour la première fois en réunion ne met pas dans le chapeau !

Réponse : Aucun texte de la littérature des Alcooliques Anonymes ne vient affirmer cette position que le nouveau venu ne met pas dans le chapeau. Mettre dans le chapeau, même la première fois, c'est pouvoir participer spirituellement à notre propre rétablissement, c'est pouvoir s'identifier au groupe, avoir un sentiment d'appartenance au mouvement des Alcooliques Anonymes.

Chaque trésorier à un profond respect pour ce que « tu as mis dans le chapeau » et chaque ami doit avoir une responsabilité et une reconnaissance matérielle lors du passage du chapeau. Bill disait dans l'autonomie financière, « **Nous ne pouvons pas lésiner...** »

L'autonomie financière commence avec moi, parce que je fais partie d'un ensemble, le groupe. Que je sois là depuis vingt ans ou que ce soit mon premier jour, l'autonomie financière commence avec moi.

Nous payons notre loyer et les services publics, nous achetons notre café et de la documentation. Nous soutenons notre bureau de service local, notre comité régional et notre bureau des services généraux. Si ces entités n'existaient pas, plusieurs personnes ne pourraient jamais découvrir les miracles rendus possibles par les AA. »

A qui revient la tâche ?

« Le paradoxe des AA, c'est que l'indépendance financière de notre mouvement et le support assuré par les alcooliques, et *uniquement par les alcooliques*, n'ont pas pour unique effet d'accroître l'importance du mouvement pour chacun d'entre nous, mais de stimuler notre ardeur à l'égard de notre propre rétablissement... AA, c'est notre affaire et cela va des rapports de trésorerie de notre groupe aux états financiers du bureau des services généraux. »

Le « chapeau des traditions »

Il s'agit d'une collecte de fonds effectuée spécialement au mois de novembre, considéré comme le mois des traditions. Ce mois coïncide avec la date de la première réunion d'Alcooliques Anonymes France.

Extrait de « **Ligne de conduite des AA** » (Réf. : BSG – Box 459, Grand Central Station – New York, NY 10163). En quoi consiste le « **mois de la gratitude** » ? *Plusieurs groupes ont institué le mois de novembre comme une période particulière pour remercier du programme des AA. En 1970, comme extension du « plan anniversaire », la conférence des services généraux a recommandé que « Les comités de région et d'état suppléent aux contributions régulières des groupes en parrainant un mois de la gratitude ».*

L'intégralité de son contenu est destinée aux Services Généraux. Diverses méthodes de collecte de ces fonds spéciaux sont possibles (enveloppes mise à disposition des membres durant le mois de novembre, passage de deux « chapeau », etc.) Le « chapeau de la gratitude » ne devrait pas être une moyenne des contributions

normales du mois de novembre, mais un « chapeau » supplémentaire aux contributions régulières. Dans certains groupes, une tirelire sur la table en réunion tout au long de l'année.

Souscription anniversaire ou « dollars de sobriété »

Il s'agit, pour le membre qui fête son anniversaire de sobriété continue (abstinence), de montrer sa gratitude en contribuant à la bonne marche des AA dans son ensemble. *En France, la conférence 2008 a voté une résolution pour la création d'un compte spécifique « dollars de sobriété », dédié exclusivement à la transmission du message.* Il est pratiqué par la coutume, le versement d'un dollar par année de sobriété. (2€, au passage du franc à l'euro) Mais ce n'est qu'une coutume...

Extrait de « **Ligne de conduite des AA** » (Réf. : BSG – Box 459, Grand Central Station – New York, NY 10163). J'entends toujours parler du « **plan anniversaire** ». Qu'est-ce que c'est ? « *La conférence des services généraux de 1955 a approuvé le « plan anniversaire », par lequel des membres du mouvement envoient un dollar pour **Chaque année d'abstinence accumulée** chez les AA. D'autres utilisent le montant de **3.65\$, un sou par jour** (un centime d'euro par jour, **un centime d'euro pour une journée d'abstinence, 24h**), soit **3.65€ pour chaque année d'abstinence**. Certains donnent plus mais le montant ne peut excéder 2 500€ par année.*

Contributions exceptionnelles.

Les Services Généraux acceptent également les contributions individuelles des membres, limitées à l'équivalent de 2 500€ par an.

Les legs testamentaires sont acceptés uniquement de la part de membres AA. Le montant maximum est de 2 500€ par personne, en une seule fois et non à perpétuité.

Les AA n'acceptent pas les contributions de non membres. Lorsque le BSG reçoit une contribution commémorative, le chèque est retourné avec une lettre informant la personne de notre tradition d'autofinancement. Le BSG explique aux non membres l'un des aspects les plus déroutants de notre mouvement.

Participation à la conférence.

« Si un groupe veut faire partie de l'ensemble de la structure des services des AA, il désigne un RSG (représentant auprès des services généraux élu pour un mandat de deux ans). Les RSG élisent des membres d'un comité régional et ensemble, ils élisent un délégué régional (trois délégués pour les Pays de la Loire) à la conférence annuelle des services généraux. Cette conférence chez les AA est ce qui ressemble le plus à une forme de gouvernement. Elle émet des opinions sur les politiques importantes des AA, ratifie le choix de certains candidats mis en nomination comme administrateurs du conseil des services généraux et en élit directement d'autres. Cependant, ni la conférence ni le conseil ne peuvent commander quoi que ce soit à aucun membre ni à aucun groupe des AA ». (Extrait de la deuxième tradition)

Souhait n° 1 : La conférence souhaite que le montant de la participation financière des groupes à l'organisation de la conférence passe de 80€ à 50€, à adresser aux services généraux, de préférence au cours du 1^{er} trimestre.

Souhait approuvé par 63 oui, 2 non et 1 abstention. Pas de 2^{ème} vote, aucun minoritaire n'ayant demandé à s'exprimer.

Question : Je suis trésorier de mon groupe, mais c'est le RSG qui récupère l'argent du chapeau, est-ce normal ?

Réponse : Dans la brochure : « Le trésorier du groupe AA », paragraphe « La collecte » : Règle générale, après la collecte, le trésorier du groupe prend charge de l'argent recueilli.

Question : Qu'est-ce que la prudente réserve ?

Réponse : Aujourd'hui dans les Pays de la Loire, la prudente réserve pour un groupe se rapproche de...zéro. Les frais d'intendances (café et autres...) sont réglés le jour même. Pour la région des Pays de la Loire, l'assemblée régionale a voté une prudente réserve de 500€ sur la demande du trésorier correspondant à une avance, environ de trois mois, pour les loyers et les répondants téléphoniques. Pour AA France la prudente réserve équivaut à environ un an de fonctionnement.

Question : Lors de réunions d'info publique ou lors de réunions ouvertes, y-a-t-il « un chapeau » ?

Réponse : Lors d'une **réunion d'information publique**, dans un groupe ou autre, **il n'y a pas « de passage du chapeau »**, ni de prière de la sérénité.

Réponse : Lors d'une **réunion ouverte**, seuls les **Alcooliques Anonymes contribuent au « passage du chapeau »**. Dans ces réunions viennent parfois des alliés naturels, souvent les Al-Anon... (**7^{ème} tradition : pas de ressources extérieures, uniquement par les alcooliques**. Brochure : **le groupe des AA** : Ce que ne font pas les AA, page 47, n° 12 « Accepter de l'argent en échange des services ou **des contributions venant de sources extérieures aux AA**).

Lors du passage du chapeau: "Mets dans le chapeau, le prix de la consommation que tu prenais lors de ton alcoolisation". Pour un grand nombre d'alcooliques ce serait le prix d'un demi. (2€50)

Le comptage du chapeau : Un chèque en AA doit porter deux signatures. Un principe veut que le comptage du chapeau se fasse à deux amis. A chaque fois que nous parlons d'argent en alcooliques anonymes, cela doit être transparent.

La "bonbon-thérapie" : Ne fait pas partie des principes Alcooliques Anonymes, tout comme le paiement des gâteaux d'anniversaire par un groupe et ne peut donc pas être payé par les contributions du groupe, mais par **un achat personnel**. Il faut aussi être respectueux pour l'ami qui témoigne et dont l'écoute ne doit pas être perturbée...

Dans certains groupes, ce sont les amis du groupe qui apportent sur leur propre denier, café, sucre, chocolat...

En conclusion : AA n'est pas une entreprise commerciale, AA ne doit pas être coté en bourse, AA n'est pas là pour faire des excédants, mais...

Les Alcooliques Anonymes sont là pour transmettre le message à l'alcoolique qui souffre encore...

Mais, pour cela les Alcooliques Anonymes doivent exister,

Les Alcooliques Anonymes doivent avoir assez d'argent pour régler leurs propres services.

« Nous passons le chapeau à nos réunions des Alcooliques Anonymes pour défrayer les dépenses nécessaires à notre travail de transmission du message. Nos contributions subviennent aux besoins du groupe, du bureau des services généraux et de toutes les autres activités du mouvement... » (7^{ème} tradition)

Nous devons être responsables, nous avons besoin de notre argent pour défrayer nos dépenses de services. Il n'y a pas de différence de classe sociale en A.A. et nous sommes "fiers" de le dire. Il faut assumer ces mots. Il n'y a pas de différence entre le PDG d'une entreprise et un chômeur, nous devons rembourser les frais de déplacements à tout alcoolique qui a du service, **nos contributions doivent permettre ces remboursements**. Bill W. transmettait la responsabilité de notre mouvement aux groupes, aux alcooliques Anonymes, la pyramide inversée pour éviter la concentration du pouvoir par le conseil.

Ces deux points font que nous devons rester vigilants et nous amener à penser que les réductions de dépenses ne sont pas éternelles, que nous devons assumer nos dépenses, elles sont nécessaires à notre fonctionnement et tout AA doit repenser sa notion de reconnaissance envers les AA par ses propres contributions.

La question que l'on se posait en 1985 : "Comment faire en tant que provincial pour faire partie d'un bureau ou du CSG? Il faut être parisien pour des raisons pratiques, en particulier financières..."

Il ne faudrait pas revenir à cette époque pour une réduction de dépenses, à savoir que les serviteurs seraient des gens sur place ce qui éviterait de régler les frais de transport et d'hébergement...

En réalisant que le conseil des services généraux est une "concentration de parisiens", la conférence souhaite une représentativité de toutes les régions de France.

La mise en place des 5 territoires, l'entrée des délégués territoriaux au conseil d'administration ne devient effective que par une résolution à la conférence 1987 après 5 ans de réflexions!

Les délégués territoriaux deviennent alors administrateurs territoriaux et membres de plein droit au conseil des services généraux.

Une grande avancée dans notre histoire qui redonne du sens au principe que le "groupe, c'est là que tout commence".

Jo C. délégué 3ème année à la conférence, commission finances :

Questions et réponses :

1) « Si nous avions plus d'argent, est-ce que nous transmettrions mieux le message ?

Il faut s'interroger sur le fait que 28,7% du budget ont été reçus en décembre. Ceci entraîne des difficultés dans le fonctionnement administratif. Il arrive parfois l'obligation de puiser dans la réserve... ce qui a un coût.

Pour la transmission du message, le \$ de sobriété est là. Ce \$ était versé aux U.S.A. Maintenant il reste à AA France ce qui permet de faire face, à la transmission du message en France et en Afrique ...

Nous ne transmettrions pas mieux le message mais sûrement à plus d'alcooliques qui souffrent...

2) Si AA a évolué, comment ?

AA a évolué comme la société. Tout a augmenté, location, salaires... et les chapeaux ont baissé.

L'individualisme d'aujourd'hui déteint-il sur AA ?

3) Y a-t-il moins de membres AA?

R. Difficile à évaluer mais les groupes ont diminué, depuis quelques années. Quelques 20 cts de plus par réunion et par membre amèneraient à l'équilibre.

4) Quand ceux qui arrivent aujourd'hui sont au fond... Que pouvons-nous faire ?

R. Chacun fait selon ses moyens. S'il donne peu au départ, son abstinence lui permettra de se refaire une santé physique et ...financière.

5) Le RSG ne peut pas diminuer les dépenses, que peut-il faire ?

R. Comment faire passer le message, sinon par la conscience du groupe. Ceux qui n'accrochent pas, doivent être motivés : ce n'est pas que de l'argent qu'ils mettent dans le chapeau... et cette démarche de reconnaissance envers AA est de leur responsabilité.

6) « Il y a quelques années nous répétions qu'il serait souhaitable de faire souvent référence aux finances du groupe...faire un bilan tous les mois par exemple.

« tous les mois, le trésorier envoie par mail, à tous les membres du comité de groupe, la copie de la feuille de versement des contributions à la Région et les tableaux des différentes activités financières : chapeau +moyenne, participants +moyenne, \$ etc. La conscience du groupe a tout en main... à elle de tirer la sonnette d'alarme si le trésorier ne le faisait pas (ce qui n'existe pas encore).

7) « Il y a un espoir, les mentalités évoluent, et grâce à la 12ème étape « dans tous les domaines de ma vie » mon fonctionnement avec l'argent peut évoluer, changer ».

8) « La 7^{ème} tradition. Si chaque groupe est au courant de ce qu'est l'argent du groupe... c'est la conscience du groupe qui exige que la somme totale soit versée sans aucune réserve. J'invite les groupes à verser la somme reçue, sans bas de laine. Les contributions appartiennent à AA France.

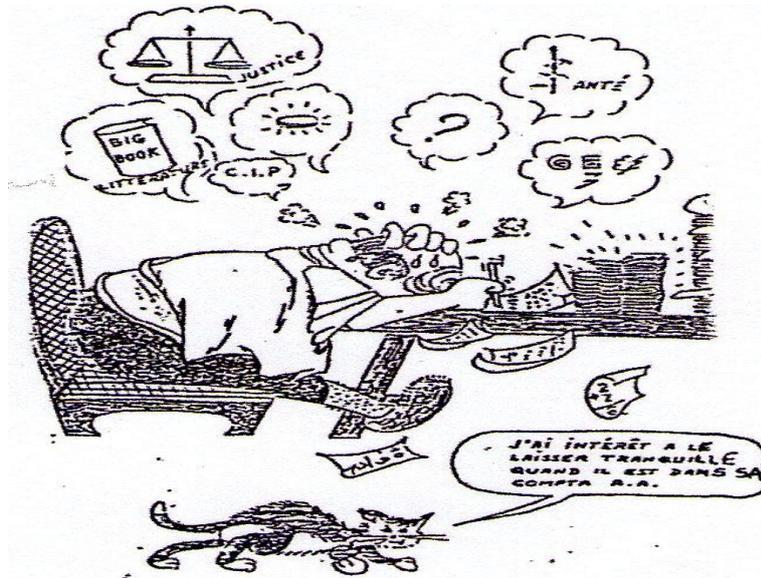
L'origine de ce chapeau, est la nécessité pour Bob et Bill, qui n'avaient pas de local pour accueillir les réunions d'alcooliques. Ils faisaient ça à domicile. Mais le nombre des alcooliques croissant, il a bien fallu trouver un local donc de l'argent. Et tout cela pour permettre à l'alcoolique de recevoir le message : la 12^{ème} Etape.

Il appartient aux RSG et aux trésoriers des groupes de faire évoluer notre rapport avec l'argent et la 7ème tradition peut nous y aider.

Rappelons nous, le début de cet atelier:

"Alcooliques actifs nous cherchions toujours à ce qu'on nous fasse l'aumône..."

Une part de notre rétablissement vient du fait que nous nous sommes transformés en êtres humains responsables..."



*Ce document peut vous aider pour une modération de 7ème tradition.



"Il nous faut tout de même être pratiques. Un groupe peut difficilement tenir ses réunions dans la rue, un panier vide ne remplira pas la cafetière! Dès que nous nous impliquons dans le groupe, nous réalisons qu'il faut de l'argent pour qu'une réunion soit efficace. Puis nous voyons aussi plus loin. Comment l'intergroupe ou le bureau central, où tant d'entre nous avons cherché du secours, se tirent-ils d'affaires? Les compagnies de téléphone ne fournissent pas leurs services gratuitement. A une échelle plus grande encore, nous découvrons l'ampleur des services rendus par le BSG à l'ensemble des groupes. Les AA subviennent à leurs propres besoins à tous les niveaux et dans chaque cas, cette responsabilité nous revient à chacun de nous, membres individuels, les AA, c'est nous".

Extrait : Les douze traditions illustrées, 7ème tradition.

Trésorier régional : Roland D

Délégué 3ème année, commission finances : Jo

Alcooliques Anonymes des Pays de la Loire (AA-PDL) – 2 bis, rue Hermann Geiger
44 300 NANTES

(préfecture de la Loire-Atlantique, identification : W442001936)

Site internet AA France: www.aafrance-service.fr